

Tous les individus sont égaux devant la loi. Compte tenu de ce principe ins-

Elle permettrait de renvoyer de Suisse des étrangers ayant commis un délit minime – puisqu'il suffit que les



l'objet d'une expulsion. Et y ajoute un chapitre sur l'intégration des étrangers.

L'ES ■

Forte inquiétude sur le délai de recours

Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision de la loi sur l'asile. Indignation dans les milieux de défense des requérants

Détenu et torturé en Somalie, Jabari (prénom d'emprunt) dépose une demande d'asile en Suisse. Rejetée. Le requérant

fait néanmoins recours et parvient juste à temps – à savoir dans un délai de 30 jours – à réunir les preuves de ses allégations. La requête est réexaminée et l'homme reconnu comme réfugié. Si le Parlement ratifiait le projet actuel de révision de la Loi sur l'asile (LAsi), Jabari n'aurait très probablement pas pu obtenir l'asile. Et pour cause. La nouvelle mouture de la LAsi préconise de réduire le délai de recours de 30 à 15 jours. Un laps de temps très court pour formuler un recours étayé. «Il est extrêmement difficile en 15 jours d'établir la vraisemblance de ce qu'on a vécu souvent à l'autre bout du monde; de rassembler des preuves dans le pays d'origine, de trouver un mandataire, un ami pour servir d'interprète...», estime Aldo Brina, coordinateur de

l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (Odae). Pour ce dernier, cette dérogation par rapport à d'autres domaines du droit suisse et d'autant plus «critiquable» qu'elle concerne des personnes particulièrement vulnérables, qui souvent ne parlent pas français et pour lesquelles l'enjeu de la procédure est énorme.

Question de vie ou de mort

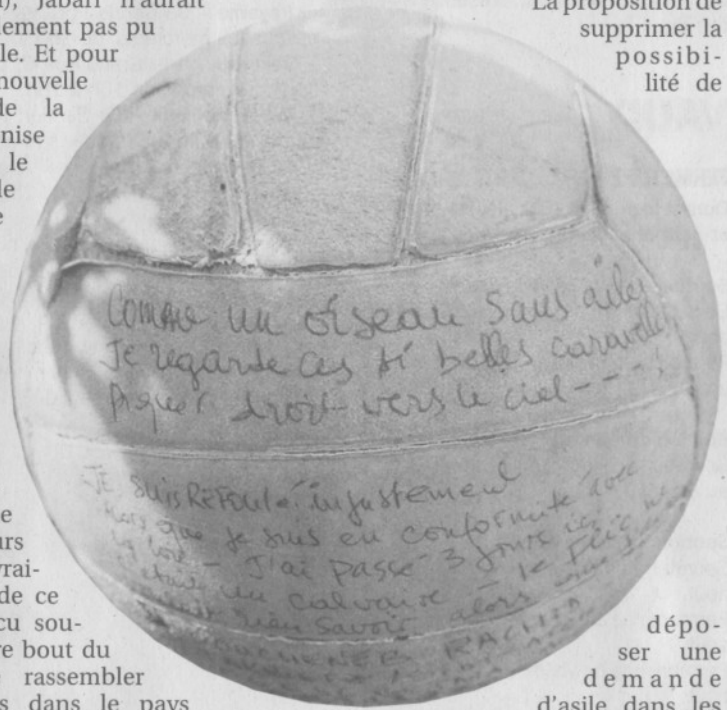
La proposition de supprimer la possibilité de

débouche souvent sur des vies sauvées», chiffre Aldo Brina qui déplore également la volonté de refuser désormais l'asile aux déserteurs. Ceux-ci pourraient toutefois être admis provisoirement dans nos frontières. Un Conseil en matière de procédure et d'évaluation des chances en lieu et place des actuels représentants d'œuvres d'entraide – chargés de s'assurer que les auditions des demandeurs d'asile se déroulent correctement – suscite aussi les réserves du coordinateur. «Il y a fort à parier que ce nouveau dispositif ne favorise pas la défense des migrants. Il est important de conserver un regard extérieur, propre à éviter les dérapages. Nous avons observé que les remarques des représentants d'œuvres d'entraide sauvent parfois la mise aux requérants.»

A chacun son interprétation des statistiques

L'Office des migrations justifie la révision par un souci d'accélérer les procédures et de lutter de manière efficace contre les abus. Il relève également l'augmentation du nombre de demandes d'asile, «passé de 10 844 en 2007 à 16 005 en 2009». «C'est oublier que 2007 est une des deux années depuis 12 ans où le chiffre de ces demandes a été le plus bas! On pourrait aussi dire que les nouvelles demandes sont passées de 26 987 en 2002 à 16 005 en 2009, amenant un constat diamétralement opposé à celui que dresse l'autorité.» Quoi qu'il en soit, pour Aldo Brina, ce nouveau tour de vis illustre une «obsession» qui détourne l'atten-

déposer une demande d'asile dans les ambassades suisses inquiète aussi l'Odae. «En 2009, 233 personnes ont passé par cette voie qui



La Suisse, toujours plus inatteignable (centre de transit pour requérants d'asile, aéroport de Genève).

tion de toute une série d'autres problèmes délicats comme la crise, la destruction de l'environnement... «On nous parle minarets, burkas, demandes d'asile... On dévie la peur, l'insécurité, sur l'immigration. Et l'on nous fait miroiter que le nombre de demandes d'asile dépend de notre politique migratoire. Mais on ne peut contrôler ce chiffre depuis notre pays, puisqu'il dépend avant tout de la situation dans les pays d'origine. La Suisse ne peut s'extraire d'un monde plutôt chaotique. Quant aux requérants d'asile, ils ne sont pas au courant des modifications de notre loi au moment où ils prennent la décision de partir.» De son côté, Amnesty International a

aussi fait part de son indignation en ce qui concerne la plupart des changements préconisés, relevant que «la Suisse cherche à se rendre indésirable au détriment des personnes persécutées».

Sonya Mermoud ■